

Accompagnement scientifique des enseignants-chercheurs Conseil scientifique du 4 décembre 2009

Observations des élus FSU et propositions:

L'analyse des situations individuelles prévue en janvier-février au point 1) du calendrier, ainsi que les phases d'élaboration et d'examen des projets d'accompagnement prévues en 3) et 4) nécessitent que les **collègues** puissent **eux-mêmes** apporter les **informations les concernant, et soient acteurs du projet**. Afin d'être en mesure de fournir les informations souhaitées par le CS pour l'analyse, et de construire un projet avec un laboratoire, ils doivent donc être notifiés individuellement de la politique mise en oeuvre par l'Université pour favoriser, soit leur rapprochement de la recherche, soit la continuité ou l'amélioration de leur travail de recherche pour le moment mal reconnu. D'où il découle que cette notification doit **expliquer aux collègues les raisons pour lesquelles ils se retrouvent dans le cadre de cette politique** de notre université ; en particulier les collègues ne figurant plus dans la liste officielle des membres de leur laboratoire suite aux négociations avec les organismes doivent en être avertis. Cette notification doit également comporter quels sont les moyens éventuels mis à leur disposition (accès au matériel et consommables, congés de recherche, invités,...), ainsi que les démarches à faire pour en bénéficier. Naturellement, une telle notification ne peut se faire uniquement oralement, elle doit être **accompagnée de documents écrits** permettant aux collègues en question de faire correctement les démarches, une fois le choc passé : par exemple, **un document de politique générale de l'université** sur cette question, conformément à l'article 4 de décret du 23 avril 2009 modifiant le statut des enseignants-chercheurs, accompagné de la **décision motivée du conseil de laboratoire ou notification individuelle motivée émanant de la direction de l'université en l'absence de conseil de laboratoire**.

Par ailleurs il semble souhaitable que l'analyse des situations individuelles par le CS soit faite par deux rapporteurs pour chaque cas.

Enfin, nous remarquons que plusieurs situations différentes sont traitées dans cette proposition, celle des collègues qui ne sont plus rattachés déjà à un laboratoire, et celle des collègues encore rattachés à un laboratoire mais considérés « non-publiants », et dont un certain nombre risque de se retrouver sans laboratoire officiel de rattachement suite aux négociations avec les organismes, ce que nous dénonçons vigoureusement. La liste n'en était-elle pas encore arrêtée récemment. Est-ce que nous savons déjà à cette date quels sont les collègues dans cette situation? Sinon, le calendrier proposé risque de ne pas être adapté à leur cas, s'ils n'ont connaissance que trop tardivement de cette décision les concernant.

Constat

L'analyse des projets des laboratoires et des résultats évaluations de l'AERES montre que :

- une centaine d'enseignants-chercheurs de Lille 1 ne figurent pas dans les projets des laboratoires ; - sur les 900 enseignants chercheurs intégrés dans les projets des laboratoires, 150 sont considérés non-publiants par l'AERES.

Ce constat pose une double question : Tout d'abord la non appartenance d'une centaine de collègues à des laboratoires de recherche, cette question est d'autant plus pesante qu'elle concerne de nombreux jeunes maîtres de conférences. Ensuite, la nécessité de permettre à des chercheurs actifs, mais considérés « non publiants », et à d'autres enseignants-chercheurs, qui ont la volonté de participer de nouveau activement aux laboratoires, de mener une activité de recherche/valorisation/culture scientifique au sein des équipes de recherche avec l'objectif de retrouver une production reconnue sous ses différentes formes. Cette

nécessité s'apprécie notamment au regard des objectifs suivants : assurer le développement du potentiel scientifique, mener de façon exigeante et équilibrée l'ensemble des missions de l'université ce qui suppose la prise en considération de l'ensemble des tâches d'intérêt collectif qui peuvent affecter l'activité de recherche/valorisation, la politique d'égalité entre femmes et hommes. Il va de la responsabilité de l'établissement de tout mettre en oeuvre pour assurer l'intégration des enseignants chercheurs dans des équipes de recherche et de constituer ainsi une véritable communauté universitaire assurant avec exigence sa mission de service public en terme de production, diffusion et transmission des savoirs. L'intérêt des laboratoires, de l'université et des organismes de recherche est de s'inscrire dans une dynamique collective de long terme mobilisant l'ensemble des personnels. Elle n'est pas de s'inscrire dans des visions de court terme, ou d'exclusion conduisant progressivement à un affaiblissement du potentiel scientifique, avec alors des implications négatives considérables pour l'ensemble des missions de l'Université. Cette ligne sera défendue lors des négociations avec les organismes de recherche et le ministère.

Démarche

L'accompagnement scientifique des collègues constitue donc un objectif prioritaire. Il doit être un objectif partagé, avec des actions menées au niveau de l'université, et des actions menées au niveau des laboratoires. Il nécessite dans un premier temps de mener avec les laboratoires et les composantes :

- un état des lieux des pratiques mises en oeuvre pour accompagner l'activité scientifique des enseignants chercheurs et des chercheurs ; l'objectif est de favoriser le partage des bonnes pratiques ;
- une analyse des situations individuelles dans le but d'établir des projets d'accompagnement individuel.

Une partie du BQR et des CRCT sera mobilisée pour cet accompagnement, selon des modalités qu'il appartiendra au CS de valider. L'accompagnement prendra différentes formes : décharges de service, aide à la mobilité, à la reconversion, aide à la publication en anglais, postes invités...

Calendrier

Le travail sera mené d'après le calendrier suivant :

- 1) Janvier Février : état de lieu, analyse des situations individuelles
- 2) Fin Février : Analyse en conseil scientifique de l'état des lieux, cadrage de projets d'accompagnement.
- 3) Mars Avril: élaboration des projets d'accompagnement individuel
- 4) 4) Début mai : Examen en conseil scientifique des demandes liées aux projets d'accompagnement.